

**290839**

**Appartements et maisons non occupés mis en location par la Ville, la Régie foncière ou l'AIS  
Question de Monsieur le Conseiller Luc Parmentier**

Lors du Conseil Communal du 22 juin 2009, vous nous avez signalé que la Ville, sa Régie Foncière ou l'AIS mettaient en location des maisons et des appartements qui ne trouvaient pas d'amateur.

Monsieur l'Echevin pourrait-il nous donner la liste arrêtée au 22 juin 2009 de ses différents logements (types de logement, nombre de chambres, loyer, situation géographique, etc...) ?

**Réponse de Monsieur l'Echevin Eric Massin**

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance que les différents organismes (service Logement, AIS, Régie Foncière) ne rencontrent aucune difficulté à mettre en location leurs biens, maisons ou appartements;

A la date du 22 juin 2009, seuls quelques logements de la Régie Foncière n'étaient pas mis volontairement sur le marché de la location car ceux-ci font l'objet de marchés à mettre en œuvre pour des travaux de réparation et de remise en ordre. Vous pourrez trouver, ci - annexé, la liste de ces logements.